

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON et RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absente excusée : Madame GONNET

Convocation et affichage : 21/01/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8.

Objet : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR 2025 ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA COMMUNE DE VALBELLE

Monsieur le Maire indique que les services vétérinaires réalisent des analyses de microbiologie alimentaire pour la cantine scolaire depuis plusieurs années.

\$Il est nécessaire de renouveler cette convention chaque année. Le coût annuel de la prestation pour 2025 est estimé à 140.67 €HT soit 168.87 €TTC.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte le renouvellement de la convention de prestations de services pour 2025.**
- **Autorise le Maire à signer la convention à venir.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 28 janvier 2025,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS

